

Comme détail rétrospectif, je dois vous signaler les nombreux bonnets qui ont été apportés par les dames à la réception du matin au château d'Eu, les drapaux tricolores « volés » de ce qu'on remarqua sur la route d'Eu au Tréport, et enfin les cris de : « Vive le duc d'Orléans ! » au revoir, Monsieur ! qui se mêlaient au moment du départ à ceux de : « Vive la France ! »

Tréport, 24 juin. — Dès que le yacht fut hors du port, le pavillon tricolore du Victoria salua trois fois la terre de France. Les nombreuses personnes qui suivaient en barques, crièrent : « Vive la France ! » et ce fut mille fois répété par les spectateurs en proie à une indicible émotion.

Le duc d'Aumale, le prince de Joinville, le duc d'Alençon vont repartir pour Paris à 6 heures. Il ne reste au château d'Eu que les jeunes princesses avec leurs gouvernantes et le docteur Guéneau de Mussy.

Tout est fermé un château qui présente maintenant un aspect désolé.

Une adresse aux princes
Tréport, 24 juin. — En arrivant sur la terre étrangère, les princes trouveront un souvenir de la France : une adresse couverte de plus de 300 signatures a été télégraphiée à Douvres, aussitôt leur départ. Cette adresse est ainsi conçue :

« Monsieur, nous vous prions de recevoir nos vœux et nos espérances. »

ARRIVÉE EN ANGLETERRE

Douvres, 24 juin, 11 h. 05. — A six heures cinquante-cinq, le Victoria battant tous les pavillons français, stoppe devant les échafaudages de l'estacade.

Vingt minutes avant de toucher la terre anglaise, Monsieur le comte de Paris a pris place sur la passerelle, contemplant les îles blanches et craignant de la côte, se détachait petit à petit de la ligne d'horizon. Tout le monde est sur le pont.

A gauche, les parties épaisses émergent de l'eau; à droite, sur le haut de la falaise la forteresse, avec ses soldats, accourus en masse pour voir l'entrée du Victoria, signalé par le sémaphore.

Sur l'estacade au bout de laquelle aboutissent les rails du chemin de fer, les employés, le chef de gare, le directeur de la douane, le lord-maire de Douvres, les sheriffs et les aïdemen, ainsi que deux mille personnes environ, attendent le vapeur. Tout le monde se découvre, et trois : « Hip ! Hip ! Hourrah ! » retentissants accueillent notre arrivée.

Une fois la passerelle jetée entre le navire et l'escalier du granit glissant, le capitaine Stubbs se place en tête de la planche qui sert de pont et que les hommes du port ont abattu, le casquette à la main, indiquant aux augustes voyageurs le chemin qui les conduit sur la terre ferme.

Mais le lord-maire arrive avec sa fille, portant un magnifique bouquet, avant que M. le comte de Paris et Madame la comtesse de Paris, franchissent ce petit espace qui les sépare de la terre d'ici.

A ce moment, le Prince, reçu par le personnel du port, de la place et de la gare, put à peine maîtriser son émotion. Sur les deux côtés de la voie, l'assistance très nombreuse, la tête découverte, dans une attitude respectueuse, attend la famille royale. Au-devant de laquelle le lord-maire de Douvres s'avance et souhaite la bienvenue à Monsieur le comte de Paris en termes touchants. Voici son discours :

Monsieur, comme maître de ces anciens forts et de la ville, je m'empresse de vous offrir à vous, Madame, et à votre famille, la plus cordiale bienvenue à votre arrivée à la côte anglaise. Je suis heureux de vous exprimer les sympathies des habitants, dans ces circonstances douloureuses qui ont amené votre départ et vous ont obligé à chercher un asile dans un pays étranger.

Nous espérons que vous allez prendre la résolution de vous fixer en Angleterre, le séjour vous y sera fait aussi agréable que possible dans des moments aussi rudes que ceux que vous traversez.

Le lord-maire remercie ensuite Madame la comtesse de Paris le texte de son allocution signée et revêtue du cachet de la ville, en même temps que sa fille lui présentait un superbe bouquet.

C'est à voix un peu basse et en anglais que M. le comte de Paris a répondu au lord-maire, en ces termes :

C'est avec une immense douleur que j'ai quitté la terre de France ; mais la douleur de ma patrie perdue me semble plus légère à cause de l'émotion que j'éprouve en mettant le pied dans un pays qui m'a vu depuis longtemps. Pendant longtemps j'ai pris part aux infortunes de la maison royale.

Je vous remercie de l'accueil que vous me faites au nom de votre ville, auquel je me considère comme une démonstration sympathique pour cette grande France dont l'avenir sera encore plus grand que le passé.

L'excuse a voulu saluer avant tout la terre où son enfance s'est écoulée, cette terre hospitalière, où la liberté n'est pas un vain mot.

On discorde à été accueilli par une triple salve de honneurs.

Monsieur le comte de Paris a télégraphié immédiatement son arrivée à S. M. la reine Victoria.

Des appartements avaient été retenus à l'hôtel de lord Warden, une magnifique construction qu'on voit près de la gare en débarquant. Trois appartements complets, huit chambres sont destinés à la famille royale. L'affluence des étrangers est grande et les hôtels sont pleins.

A peine à l'hôtel, arrive le capitaine Stubbs qui offre à M. le comte de Paris le magnifique drapeau français au nom de la Compagnie de navigation de Newhaven à Dieppe, qui avait été hissé pour la première fois à bord, lors du départ. Il prie le Prince de vouloir bien l'accepter comme un souvenir de la terre natale.

Monsieur le comte de Paris fort ému, remercie en quelques nobles paroles :

« Le peuple anglais, dit-il, est indigné d'une loi inique, la presse, également. »

Après le dîner, la séparation a été cruelle. Madame la comtesse de Paris est appelée à Eu, auprès de la petite princesse malade; M. le duc de Chartres l'accompagne, et beaucoup de ceux qui sont venus jusqu'à Douvres retournent immédiatement en France. Ce sont les honneurs.

Il ne reste plus, ici que M. de Trémouille, d'Haussonville, Chaboud-Latour, Dupuy, Frodon, Franqueville, de la Ferronnays, et Aubry-Vitot. Tous les autres sont partis par le bateau de Calais.

Monsieur le comte de Paris se propose de se rendre, demain, à Tunbridge-Wells, une petite localité située à une demi-heure d'ici, où le prince de Galles doit venir lui souhaiter la bienvenue sur la terre britannique.

C'est à Tunbridge-Wells que Monsieur le comte de Paris fixera dans quelques jours sa résidence provisoire.

Les bienfaits de M. le Comte de Paris

La Nouvelle-Beauté de Rouen énumère, au point de vue de la chronique, les motifs qui font particulièrement regretter à la population d'Eu et des environs, le départ de M. le Comte de Paris.

Au moment de voir partir leurs princes, classés par des raisons politiques que ces braves gens s'obstinent à ne pas comprendre, ils se rappellent les marques sans nombre de leur générosité et de leur bienveillance. Cette belle collègue d'Eu, un des joyaux les plus précieux de la Normandie archéologique, le comte de Paris avait donné 21,000 francs pour aider à sa restauration. Cette école de garçons, qui, pour n'être point délaissée par les plans de MM. Jules Ferry et Paul Bert, n'en est pas moins superbement aménagée, c'est le comte de Paris

qui l'a fait bâtir; elle lui a coûté 60,000 francs, et il la lève 20 francs à la ville. Il donnait récemment 20,000 francs pour la reconstruction de l'agrandissement du collège où avait étudié son fils, le prince Henri d'Orléans, le candidat d'hier à l'école de Saint-Cyr, qui ne pourra, pas plus que ses oncles, servir sous le drapeau de la France.

Et l'on rappelle ce fourneau économique — gratuit, est-il besoin de le dire — ouvert au château pendant la rude saison au nécessaire, et où la comtesse distribuait elle-même aux pauvres une nourriture saine et abondante. On se lassait à énumérer les listes des communes qui, dans un vaste rayon de la ville d'Eu, recevaient chaque année des secours du château, qui devaient tout aux princes, et qui avaient signalé les premiers les « agissements », la « conspiration » dont la Lanterne s'était faite l'écho clamorieux.

On rappelle qu'à maintes reprises les hôtes du château avaient fermé les yeux sur certains procédés peu délicats de ceux qui vivaient de leurs libéralités, et on mentionnait à ce propos une note de quinze cents francs de jolis restes légués à Eu, et qu'on ne s'avisa jamais, au château, de réduire à de moins fantastiques proportions.

Il serait vraiment curieux de connaître les noms des « indépendants » dont parle le *Nouveliste* de Rouen.

« Monsieur, nous vous prions de recevoir nos vœux et nos espérances. »

LE PRINCE VICTOR EN BELGIQUE

Le *Gaulois* publie ces dépêches :

Bruxelles, 24 juin, 2 h. 30 soir. — L'appartement que le prince Victor occupe à l'hôtel Bellevue est situé au premier étage et correspond au numéro 83. Il est composé de trois pièces : le salon donne sur le parc, la chambre à coucher et le cabinet de travail ont vue sur la place Royale.

Bâti sur l'emplacement de l'ancien palais des ducs de Brabant, l'hôtel Bellevue a, pendant les journées de 1830, servi de principale citadelle aux insurgés qui, postés à ses fenêtres, fusillaient les Hollandais; une pièce d'artillerie se trouvait sur la terrasse et labourait de parc.

Parmi les souverains qui ont séjourné à l'hôtel Bellevue, on compte tous les princes et toutes les princesses de la maison royale d'Orléans, l'impératrice Eugénie, l'impératrice d'Allemagne, l'empereur de Russie, le roi et la reine de Portugal, le roi et la reine d'Italie, le roi et la reine de Grèce, le prince Charles III de Monaco, le prince Napoléon la princesse Mathilde, le prince Luitpold de Bavière, le comte de Trapani, le prince de Galles, le duc de Cambridge, etc.

Le prince Victor a donc pas dérogé en étant ici son domicile.

Très réservé, ne livrant jamais toute sa pensée, même à ceux qui l'approchent quotidiennement, il est résolu, dit-on, à mener une vie paisible et sérieuse, en détournant l'attention qui ne manquera pas d'être attirée sur sa personne.

Le prince Victor a fait, ce matin, une courte promenade dans le parc et a déjeuné à l'hôtel Bellevue, avec MM. Levert, de La Valette et Jolibois.

Un journal belge annonce, ce matin, que le prince Victor ira s'installer dans une villa de l'avenue Louise. Cette information est erronée. La vérité, c'est que Son Altesse séjournera à l'hôtel Bellevue, en attendant que M. le Marquis de La Valette lui ait trouvé une installation convenable.

Ce qui a donné lieu à ce bruit, c'est le fait de la possession d'un hôtel rue de Livourne, que le prince Pierre Bonaparte échangea, il y a dix ans, avec sa villa d'Auteuil, où est lieu le duc Victor Noir; mais le Prince Pierre a quitté sa résidence de la rue de Livourne et la Belgique depuis 1878.

Le choix de la résidence aussitôt arrêté, le Prince donnera des ordres pour qu'on lui expédie tout son mobilier et tous ses bibelots de la rue de Monceau.

La plupart des personnes qui avaient accompagné le Prince sont rentrées à Paris par le train de minuit. MM. le duc de Padoue, Levert, Jolibois, Chevreaux, quitteront Bruxelles dans la journée.

Le marquis de La Valette ne sera de retour que dans le courant de la semaine prochaine.

Il ne sera pas établi de service régulier auprès de la personne du prince, mais le très fidèle ami viendra à tout de suite et se tiendra compagnie pour adoucir l'amertume de l'exil.

J'ai demandé ce matin une audience au Prince; voici exactement ce qu'il a répondu :

« Si je consentais à avoir une entrevue, je l'aurais avec M. Ladame; mais je suis interdit de rédiger un manifeste et de faire connaître ma pensée par la voie de la presse à partir du moment où j'aurais mis le pied sur le territoire belge. Avant de quitter Paris, j'ai dit tout ce que j'avais à dire; je n'ai rien à y ajouter. Et »

tout ce, je ne souffrirai pas qu'on puisse supposer ma pitié filiale. Ai-je besoin d'invoquer, à l'appui de cette déclaration, les très affectueux et accueilli qui j'ai reçu à Saint-Trinité auprès de la sœur de mon père, et dois-je oublier que la princesse Mathilde, lors d'une récente chute de voiture, s'est enquis de l'état de ma santé avec une sollicitude toute maternelle ? »

Bruxelles, 24 juin, 11 h. soir. — Le roi Léopold, scrupuleux observateur de la plus stricte neutralité, et lié, d'autre part, par ses attaches avec la famille d'Orléans, a le tien d'une source absolument certaine, de conserver envers le prince Victor une attitude toute d'expectative.

L'arrivée en Belgique du fils aîné du prince Napoléon n'était pas prévue le moins du monde.

Cependant, le prince de Chimay, ministre des affaires étrangères, serait chargé, m'a-t-on dit, de favoriser une visite, toute de courtoisie, du prospect au roi Léopold.

S. M. le roi des Belges a offert le château de Clergnon, dans les Ardennes, à Monsieur le comte de Paris; le Prince a décliné cette invitation en promettant, toutefois, une visite ultérieure.

Le prince Victor, cette après-midi, a fait une nouvelle promenade à pied dans le parc et dans les galeries Saint-Hubert; puis, accompagné par M. le comte Fleury, de M. Bottelle et de son valet de chambre, il est parti à six heures du soir, pour Lucreux, par le train express.

« Je vous prie de croire, Monsieur le comte de Paris, que je suis très intéressé à ce que vous puissiez en France qui votent toujours avec le gouvernement existant, et que vous ne soyez pas un des conservateurs, qu'ils soient bourbonniens, orléanistes ou jérémistes. »

M. le marquis de La Valette croit, avec une foi ardente, à une très prochaine restauration bonapartiste.

« Les manifestations qui ont salué le prince au départ ont dépassé toute attente, car, bien loin de les provoquer, Son Altesse avait tout fait pour en dissuader ses amis. »

« Ces ovations enthousiastes ont vivement impressionné le prince et lui ont fait, pour ainsi dire, oublier pour un moment les douleurs de l'exil. »

M. Constantin James indique cette augmen-

Le Rédacteur en chef du *Figaro* a reçu la lettre suivante :

M. Paul de Cassagnac, l'honorable député du Gers, n'est pas venu chez le prince Victor, ne s'est pas inscrit chez lui et n'est pas allé à la gare.

« Avant de noter ce détail, votre rédacteur aurait dû vérifier et s'assurer s'il était exact. Or, je me suis rendu chez le prince Victor Napoléon vers deux heures et demie, et j'ai eu très certainement accompagné jusqu'au wagon, si M. Edmond Blanc, son secrétaire particulier, ne m'eût averti du désir qu'il avait manifesté Son Altesse impériale de voir ses amis les plus en vue s'abstenir d'aller à la gare du Nord, afin de ne donner aucun prétexte aux désordres que la police républicaine pouvait souhaiter ou susciter. »

Bien cordialement à vous, mon cher Magnard, Paul de CASSAGNAC.

LE PRINCE NAPOLEON EN SUISSE

Un journal de Paris reçoit la dépêche suivante de son correspondant de Genève :

Genève, 24 juin, 7 h. 35. — Le prince Napoléon a paru toute la journée occupé. Il a passé une grande partie de son temps à classer sa correspondance et à faire plusieurs visites dans la ville, visites nécessitées par son installation à Prangins.

Le Prince part demain matin, à neuf heures, par le bateau le *Mont-Blanc*, pour Prangins, où il passera la journée. D'ici à quelques jours, assisté de son installation complétée et le personnel de sa maison arrivé de Paris, il ira à Mouchon chercher la princesse Clotilde et la princesse Lotitia.

Quant à un manifeste ou à tout autre acte politique qui y ramène, le Prince n'y songe nullement pour le moment. De reste, il est résolu à ne rien faire de ce sujet avant de s'être entretenu avec la princesse Clotilde.

Plusieurs nouvelles sont venues au baron Brunet, et je dois encore le voir demain matin, avant son départ pour Prangins. Je puis vous affirmer que le Prince est tout-à-fait occupé par son installation et n'est pas disposé, pour le moment, à faire un acte politique quelconque.

Le Prince reçoit à sa table, ce soir, le baron Brunet et le baron Blancy.

Le *Gaulois* ayant cité le nom de M. Dugué de la Fauconnerie parmi ceux des personnes qui ont été s'inscrire chez le prince Napoléon, le député de l'Orne lui donne communication de la dépêche qu'il a adressée hier soir à son journal.

Paris, le 23 juin, 6 h. soir. J'ai dit, l'autre jour, à la tribune, que je n'allais pas chez les Princes et j'avais allé le droit de le dire, car je n'étais pas retourné chez le prince Napoléon depuis sa lettre sur les décrets, et je n'avais jamais mis les pieds ni chez le comte de Paris ni chez le prince Victor.

Je n'en pourrais pas dire autant ce soir, car je suis allé ce matin écrire respectueusement mon nom chez les trois Princes, comme une protestation contre l'acte stupide du Parlement dont je suis membre.

DUQUE DE LA FAUCONNERIE.

Les journaux impérialistes ont publié hier soir la lettre suivante, adressée, disaient-ils, au prince Napoléon :

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
Paris, 21 juin 1886, 9 h. soir.

Je prie Votre Altesse de vouloir bien transmettre à l'impératrice la croix de la Légion d'honneur qu'elle a daigné me conférer le 3 septembre 1870, et que je ne crois pas devoir conserver alors que mes obligations envers la République me contraignent à imposer le doubleux privilège de l'exil aux héritiers de Napoléon III.

Après, monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Les inoculés de M. Pasteur

Dans l'article que nous avons emprunté à l'impartiale plume de M. le docteur Constantin James qui doit paraître aujourd'hui sous le titre : *La rage, acuité de son traitement par la méthode Pasteur*, il est question de virus, plus terrible que celui des chiens des rues, emmagasinés chez les inoculés. Pour bien comprendre le sens du mot emmagasiné « qui a ici une très grande portée », il est essentiel de savoir en quoi consistent ces inoculations. Voici la description qu'en donne M. Constantin James :

C'est dans le cabinet même de M. Pasteur qu'on leur les inoculations tous les jours, entre onze heures et midi. C'est donc là qu'il nous faut pénétrer. Celles dont nous allons être nous ne se rapportent qu'aux « morsures de chien » ; nous dirons dans un instant pourquoi et comment M. Pasteur les a modifiées pour morsures de loup.

Sur une table placée à l'extrémité de la pièce sont rangées dix fioles dans l'ordre de leur activité. Ce nombre dix représente la durée de la cure, qui est en moyenne de dix jours, à une injection par jour.

Tout à côté de ces fioles se tient l'aide chargé de remplir les seringues et de les transmettre à M. le docteur Granicher, qui fera lui-même les injections. Enfin M. Pasteur debout devant la porte d'entrée, fait l'appel des « morsures », qui viennent se faire inoculer.

Ils sont divisés en dix séries, autant par conséquent qu'il y a de fioles.

C'est la première série qui commence le défilé. Celle-ci se compose de nouveaux arrivants qui, appartenant pour la plupart aux nationalités les plus diverses, sont venus pour se soumettre au traitement. Ils passent tous devant M. Pasteur, lequel adresse à chacun une bonne parole, puis se dirigent vers M. Granicher, afin de recevoir l'injection préservatrice. Ils ont tous, hommes et femmes, les vêtements relevés au-dessus de la ceinture dans une largeur de trois ou quatre travers de doigts.

D'une main l'opérateur fait un pli à la peau, et de l'autre injecte le contenu d'une seringue Pravaz, alternant les piqûres, un jour à droite, un jour à gauche.

Quant toute la première série a été inoculée, elle se retire, puis on passe à la seconde, puis à la troisième, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les dix séries reçoivent leur injection, augmentant chaque jour d'un degré la force de la liqueur.

Chaque injection est l'affaire de quelques secondes, car on procède absolument comme pour les piqûres de morphine. La seule sensation perçue est celle de cette piqûre. Il ne survient non plus, ni le même jour, ni les jours suivants, la moindre irritation locale de la peau, tout au plus un peu d'œdème qui se dissipe toute seule. C'est pour empêcher que les piqûres ne s'enflamment, qu'on évite de les répéter deux jours de suite du même côté.

Les choses suivent ainsi leurs cours et le traitement paraissant définitivement fixé à dix inoculations, lorsque tout sembla remis en question par la mort de trois Russes qui étaient venus se faire soigner pour morsures de loup.

M. Pasteur modifia alors la méthode pour ce dernier genre de morsures, en augmentant la quantité de virus inoculé dans des proportions énormes.

M. Constantin James indique cette augmen-

tation par des chiffres comparatifs, classés dans deux tableaux, puis reprend :

« Que dire de ces chiffres ? Ils me stupéfient, oui, ils me stupéfient ! C'est au point que je serais tenté de m'écrier : Eh quoi ! Voilà un virus dont une goutte suffit pour tuer le chien le plus robuste, et dont par seringue pleines que vous injectez dans les veines d'un homme ! Et cet homme n'éprouvera ni une démangeaison dans la piqûre, ni un simple spasme au gosier, ni enfin que ce soit d'insolite ! Mais il n'y a pas d'anatomie d'aujourd'hui, fut-ce le mastodonte, qui ne fût foudroyé par un pareil poison à pareil dose. Décidément M. Pasteur joue ici avec son virus comme un dompteur joue avec ses fauves. »

Surtout qu'on ne voie dans cette dernière réflexion de ma part une pensée critique. Non. Ce que j'ai voulu dire, c'est que jamais un médecin n'aurait osé faire pareille tentative, car, je ne saurais trop le répéter, ce que vous inoculez, c'est le virus lui-même. Or, qui vous garantit que, si vous entourez la dose, dans l'espoir d'en entreprendre les effets, vous ne travaillerez pas au contraire dans le sens du mal, en ajoutant une trop forte proportion de virus à celle dont la dose de l'animal a déjà vicie l'organisme ?

Mais l'expérience a prononcé : inclinons-nous. Surtout c'est le cas où jamais de dire : Mais pour être approuvés. De semblables projets veulent être achevés.

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL. Séance du Jeudi 24 juin)

Présidence de M. LE ROYER, président. La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux décorations de l'armée territoriale.

M. Tézard demande par un amendement que ces décorations ne reçoivent pas de traitement.

MM. le général Boulanger, ministre de la guerre; le général Pellissier, rapporteur, et Testelin, comme amendement, qui est adopté ainsi que l'ensemble du projet.

L'empireur de la ville de Paris. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au contrat de ville de Paris.

M. Georges Martin défend le projet et s'attache à justifier le conseil municipal de Paris des attaques qui ont été récemment dirigées contre lui.

M. Marcel Barthe. — Nous sommes disposés à accepter l'emprunt, mais nous demandons que la ville de Paris accepte de contracter cet emprunt dans les mêmes conditions que les autres communes. Nous demandons en tout cas que l'on passe à la discussion des articles.

M. Sarrion. — Si vous ne votez pas le projet, vous acceptez l'emprunt, vous ajoutez le métropolitain, à moins que l'Etat ne veuille prendre à sa charge les subventions données par le conseil pour l'Exposition et pour le Métropolitain. Je ne veux pas croire que le Sénat repousse le projet de loi.

M. le ministre des finances. — La discussion des articles est renvoyée à la prochaine séance. Samedi séance publique à 2 heures. La séance est levée à 5 h. 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL. Séance du jeudi 24 juin)

Présidence de M. FLOUROT, président. Les titres nobiliaires. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Beauquier, ayant pour objet l'abrogation du décret de 1838, qui rétablissait la noblesse et la suppression de l'article 29 du code pénal protégeant la propriété des titres nobiliaires, la commission d'initiative conclut à ce que la proposition ne soit prise en considération.

Après quelques observations de M. de Douville-Mailleton en faveur du projet, le scrutin public est ouvert sur les conclusions de la commission.

Le quorum n'étant pas atteint, un nouveau scrutin aura lieu à la prochaine séance. La séance est levée à 4 h. 30. Samedi séance publique à 2 heures.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 24 juin. — La dépression qui passait hier au nord des îles Britanniques a gagné la Norvège, Christianund 744 mm. Le baromètre monte sur l'ouest et le sud de l'Europe. L'air des pressions se rafraîchit sur l'Espagne, la France et la Méditerranée; elle atteint son maximum en Gascogne. Bordeaux 768 mm.

En France, le régime des vents des régions ouest varient avec température toujours au-dessus de la normale, ciel variable et encore quelques averses dans l'Est. Hier, à Paris, ciel couvert dans la journée, éclair pendant la nuit.

Maximum, 18.5. Minimum, 9.1.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Il circule en ce moment, dans notre ville, des pièces faussées d'un franc à l'effigie de Napoléon III et à un millième de 1867.

Ces pièces se reconnaissent à leur couleur blanche, à l'usure et au peu de reliefs des empreintes. Elles sont faites de laiton et de plomb dominé, et paraissent avoir été amalgamées.

Elles sont d'un poids à peu près égal à celui des pièces de bon aloi.

Conseil des prud'hommes. — A l'occasion du prochain renouvellement triennal du conseil des prud'hommes de Roubaix, il va être procédé à la révision des listes électorales.

On nous communique, à cet effet, l'arrêté suivant qui vient de prendre M. le préfet du Nord :

« Vu la loi du 1er juin 1853, sur les Conseils de Prud'hommes, et notamment les articles 10, 4, 6 et 7, concrets en ses termes :

« Art. 10. — Les Conseils de Prud'hommes sont renouvelés par moitié tous les trois ans. — Le sort désigne ceux des Prud'hommes qui sont remplacés pour la première fois. — Les Prud'hommes sont réélus à leur tour. »

« Art. 11. — Sont électeurs : 1° Les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis, patentés depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil ; 2° Les chefs d'ateliers, contre-maitres et ouvriers, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur profession depuis cinq ans au moins, domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil. »

« Art. 12. — Ne peuvent être électeurs : Les étrangers ni aucun des individus désignés dans l'article 10 de la loi du 2 février 1852.

« Art. 13. — Dans chaque commune de la circonscription, le Maire, assisté de deux assessors qu'il choisit, l'un parmi les électeurs patrons, l'autre parmi les électeurs ouvriers, inscrit les électeurs sur un tableau qu'il adresse au Préfet. »

« Vu la loi du 24 novembre 1833 portant modification de l'art. 10 ci-dessus de la loi du 1er juin 1853, de la manière suivante :

« Art. 4. — Sont électeurs : 1° Les patrons âgés de vingt-cinq ans accomplis, patentés depuis cinq ans au moins et depuis trois ans dans la circonscription du Conseil ; les associés en nom collectif patentés ou non, âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant depuis cinq ans une profession assésée ; 2° La contribution des patrons et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil ; 3° Les chefs d'ateliers, contre-maitres et ouvriers âgés de vingt-cinq ans accomplis, exerçant leur industrie depuis cinq ans au moins et domiciliés depuis trois ans dans la circonscription du Conseil ; »

Vu les instructions ministérielles portant que les inscriptions auront lieu d'office, au besoin, mais après invitations par voie d'affiches :

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision des listes d'électeurs pour le renouvellement des membres de la première série du Conseil des Prud'hommes de Roubaix.

Arrêtés : Article 1er. — Les patrons, chefs d'atelier, contre-maitres et ouvriers domiciliés dans les communes désignées au tableau ci-après, exerçant l'une des professions placées sous la juridiction du Conseil des prud'hommes de Roubaix, et remplissant en outre les conditions requises pour concourir aux prochaines élections des prud'hommes, sont invités à se présenter à leurs matrices respectives, du leur au 8 juillet prochain, à l'effet de justifier de leur droit d'électeur.

Art. 2. — MM. les Maires, assistés des deux assessors qu'ils auront désignés, inscriront au besoin, d'office, sur les listes électorales, les patrons, chefs d'atelier, contre-maitres et ouvriers qui satisfont totalement à toutes les conditions exigées par la loi.

Art. 3. — MM. les Maires transmettront les listes de leur commune respective à la Préfecture, le 15 juillet au plus tard.

Ces listes seront établies séparément et par catégories, et comprendront, l'une les patrons, la seconde les chefs d'atelier, les contre-maitres et les ouvriers. Art. 4. — Un arrêté ultérieur indiquera le jour de la publication des listes générales, le mode à suivre pour les réclamations, ainsi que les jours, lieux et heures des élections.

Lille, le 23 juin 1886. Le Préfet du Nord, JULES CAMBON.

Bâtiments scolaires. — Les travaux de construction d'une maison d'habitation pour l'Institut de la Ecole officielle de garçons de la rue Dardès seront adjugés samedi 17 juillet dans l'une des salles de l'Hotel-de-Ville.

La nouvelle Fanfare des Amis-Réunis du Cul-de-Four fera bénir sa dernière dimanche prochain à l'église Saint-Joseph, pendant la messe de onze heures et demie. Elle fera entendre à cette occasion les morceaux suivants : *Reine Berthe*, ouverture de M. J. Hemmerlé — *Concert de Nuit*, fantaisie par H. Tillard.

Durant la journée de jeudi, la police n'a pas eu l'occasion de dresser un seul procès-verbal. Ce fait se produit très rarement à Roubaix,